



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de BULAT-PESTIVIEN**

Séance du 23 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 23 juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHARLES Olivier.

Présents : Christelle COAIL, Pierrick LOZAC'H, Kilian BIDAULT, Sarah YACOUBI, Klervi TUDAL, Jean-Yves GESTIN, Catherine FARGES, Eric ROGER, Jean-Claude TOUPIN et Rozenn LOZAHIC LE NY.

Absents :

Eric ROGER a été nommé secrétaire de séance.

Convocations adressées le 2 juillet 2026.

NOMBRE DE MEMBRES			
En exercice	Présents	Représentés	Suffrages exprimés
11	11	0	Pour : 11 Contre : Abstentions :

N° 2026/004/07 – Modification du dispositif d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs, artisans et commerçants et attribution d'une subvention

VU la délibération n°2019/006/02 du 15 mars 2019 relative à l'instauration d'un soutien financier de 800€ pour l'installation aux jeunes agriculteurs, artisans et commerçants sur la commune ;

Considérant la demande présentée par Monsieur OLLIVIER Marc-Antoine, gérant de la Société Kermassalia (Ch'ty Coz), au 1 Plasenn ar Skol à Bulat-Pestivien, sollicitant l'attribution de cette aide dans le cadre de sa première installation commerciale ;

Considérant que le critère d'âge prévu dans la délibération n°2019/006/02 limite l'accès au dispositif et qu'il apparaît opportun de favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs, artisans et commerçants sur la commune sans condition d'âge ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :



- Décide de modifier le dispositif d'aide instauré par la délibération n°2019/006/02 du 15 mars 2019 en supprimant la condition relative à l'âge du bénéficiaire ;
- Maintient les autres conditions d'attribution prévues par la délibération initiales ;
- Décide d'accorder une subvention d'un montant de 800€ à Monsieur Marc-Antoine OLLIVIER, gérant de la société Kermassalia (Ch'ty Coz), au titre de sa première installation commerciale.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et y ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Olivier CHARLES.

